



Profil de baignade de la plage de Saint Guérin – Type 2

Le profil de baignade a pour objectif d'identifier les sources de pollution potentielles des eaux de baignade et de concevoir les mesures et actions permettant de réduire les risques d'exposition des baigneurs à une eau de mauvaise qualité. La réalisation des profils de baignade répond à une obligation communautaire fixée par la directive européenne du 15 février 2006 relative à la gestion des eaux de baignades. Le présent document correspond à la fiche de synthèse du profil de baignade et est destiné à l'information des usagers de la plage

Description de la zone de baignade

Nature : sable

Longueur : 420 m

Largeur : 550 m (plage et estran)

Fréquentation maximale : 3000 à 4000 personnes

Equipements : Poubelles, bancs publics, bande cyclable, cale de mise à l'eau

Accessibilité aux animaux : non

Autres activités : promenade, loisirs nautiques, plaisance

Zone riveraine : environnement urbanisé

Occupation du sol : bassin versant totalement urbanisé

Population permanente : 1663 (sur la commune)

Personne Responsable de l'Eau de Baignade : Mr le Maire de Damgan

Qualité du milieu marin

Historique de la qualité de l'eau de baignade :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Classement selon la directive de 2006	Qualité excellente	Qualité excellente	Qualité excellente	Bonne qualité	Bonne qualité	Qualité excellente

En 2015, le classement de la qualité de l'eau de la plage de Saint-Guérin était de Bonne qualité au regard de la directive de 2006. La qualité de l'eau est conforme vis-à-vis de l'usage de baignade.

Potentiel de prolifération des macro-algues :

Pas d'échouage d'algues vertes constaté sur la plage.

Plan d'actions

- Mise en conformité des toilettes publiques,
- Curage préventif des réseaux d'eaux pluviales (canalisations et fossés),
- Renforcement de la communication sur le support d'affichage existant
- Demande auprès des titulaires de mouillages de gérer leurs eaux grises dans le réseau d'eaux usées, de réaliser l'entretien de leurs bateaux dans un endroit adapté et avec des produits conformes.
- Signalisation des sanitaires publics
- Communication sur site à renforcer
- Nettoyage manuel les mercredis de 18h30 à 20h
- Nettoyage mécanisé les jeudis

Gestion préventive des eaux de baignade

Contact Mairie de DAMGAN : mairie@damgan.fr - ☎ : 02 97 41 10 19

Contact ARS 56 : Pôle Santé Environnement / 32, Bd de la Résistance / 56019 VANNES Cédex ☎ 02 37 62 77 00

Mise à jour le 30 juin 2016

